

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article3663>



Travail dissimulé dans la vigne : trois patrons jugés

- Thématiques - Travail -



Date de mise en ligne : jeudi 23 janvier 2025

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Radouane a-t-il fait venir en France en 2021 de la main-d'oeuvre étrangère pour la faire travailler dans les vignes, sans la déclarer, et sous une fausse identité ? En tant que gérant de droit de la société Red Viti Service 11, cet homme de 36 ans comparaît également pour ne pas avoir souscrit aux obligations de déclarations à la MSA, ni fourni les bulletins de salaire d'une trentaine d'employés en 2021 et 2022, même prévention en tant que gérant de fait de la société Red Service entre 2000 et 2021. Il est également reproché à Abdelghani, 40 ans, gérant de droit d'Occitanie Viti 11 de ne pas avoir déclaré une quinzaine de travailleurs. Mêmes poursuites pour Saïd, 48 ans dirigeant de droit d'Agricole Occitanie, pour avoir fait travailler 55 personnes de cette manière dans les vignobles.

Véronique Durand L'Indépendant CATALAN vendredi 17 janvier 2025